

COMMUNE D'AUTREVILLE SUR MOSELLE
PROCES - VERBAL
DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 16 juin 2020
à 19 heures 00

Conseil municipal en exercice : 11
Présents : 8
Votants : 10

L'an deux mille vingt, le seize juin, le Conseil municipal étant réuni dans en lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Jean-Jacques BIC

Présents : Mélanie ANDERSEN – Jean-Jacques BIC – Jean-Paul BRUCHE – Emmanuel FERREIRA – Laurent MULLER – Christophe PACHOUD – Jérémy REICH – Marc SAUDER

Absents excusés : Xavier CHAMBRAN – Séverine DESSALLE – Laurence ECKMANN

Pouvoir : Laurence ECKMANN à Jean-Jacques BIC – Séverine DESSALLE à Mélanie ANDERSEN

Secrétaire de séance : Laurent MULLER

ORDRE DU JOUR :

- Indemnités des élus
- Remboursement de facture Madame SLONGO
- Contrat Lorraine Repro
- Désignation des membres MMD54
- Souscription au contrat Citywall
- Subvention à l'association Animation Village Millery-Autreville
- Questions diverses

15/2020

INDEMNITES DES ELUS

Le Maire donne lecture au Conseil Municipal des dispositions relatives au calcul des indemnités de fonctions des Maires et Adjointes, et l'invite à délibérer,

Le Conseil Municipal,

Vu les articles L.2123-20 à L.2123-24-1 du code général des collectivités territoriales (CGCT),

Vu l'article L.2123-20 du CGCT qui fixe les taux maximum des indemnités de fonction des maires, adjoints et conseillers municipaux,

Vu le procès-verbal de la séance d'installation du Conseil Municipal en date du 25 mai 2020 constatant l'élection du Maire et de 2 adjoints,

Considérant qu'il appartient au Conseil Municipal de déterminer les taux des indemnités des élus locaux pour l'exercice de leurs fonctions, dans la limite des taux maximum fixés par la loi,

Considérant que pour une commune de 282 habitants, le taux maximal de l'indemnité du Maire en pourcentage de l'indice brut terminal 1027 de l'échelle indiciaire de la fonction publique ne peut dépasser 25.5 %,

Considérant que pour une commune de 282 habitants, le taux maximal de l'indemnité d'un adjoint en pourcentage de l'indice brut terminal 1027 de l'échelle de la fonction publique ne peut dépasser 9.9 %

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- A compter du 1^{er} juin 2020, le montant des indemnités de fonction du Maire et des Adjoint, dans la limite de l'enveloppe budgétaire constituée par le montant des indemnités maximales susceptibles d'être allouées aux titulaires de mandats locaux par l'article L 2123-23 précité, est fixé aux taux suivants :

Taux maximal 25.5 % de l'indice brut terminal 1027 de l'échelle indiciaire de la fonction publique :

- Maire 25,5 % de l'indice 1027
- 1^{er} Adjoint : 6,60 % de l'indice 1027
- 2^{ème} Adjoint 6,60 % de l'indice 1027

TABLEAU RECAPITULATIF DES INDEMNITES DES ELUS DE LA COMMUNE D'AUTREVILLE SUR MOSELLE		
NOM PRENOM	MANDAT	POURCENTAGE DE L'INDICE BRUT 1027
<i>BIC Jean-Jacques</i>	<i>Maire</i>	<i>25,5%</i>
<i>BRUCHE Jean-Paul</i>	<i>1er Adjoint</i>	<i>6,60%</i>
<i>FERREIRA Emmanuel</i>	<i>2ème Adjoint</i>	<i>6,60%</i>

Vote : unanimité

16/2020	REMBOURSEMENT DE FACTURE MADAME SLONGO
---------	---

Madame SLONGO, couturière, a créé des masques pendant l'épidémie de Covid 19 afin de protéger le personnel communal pour un montant de 80 € TTC.
Le maire a réglé lui-même cette facture qu'il convient de lui rembourser.

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal :

- Accepte le remboursement de la facture n° 34 de Madame SLONGO Marie-Claire à M. BIC Jean-Jacques pour un montant de 80 €.

Vote : unanimité

17/2020	CONTRAT PHOTOCOPIEUR – LORRAINE REPRO
---------	--

Le Maire présente au Conseil Municipal l'offre de la société LORRAINE REPRO pour la location et l'entretien d'un nouveau photocopieur pour l'école maternelle Emile Schmitt d'Autreville-sur-Moselle.

Ce nouveau contrat regroupe 3 photocopieurs, celui de la mairie et ceux des deux écoles du RPI, et permet de diminuer les coûts de fonctionnement des 3 machines.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- Accepte la proposition de la société LORRAINE REPRO pour un loyer trimestriel de 970 € HT et pour une durée de 22 trimestres.
- Autorise le maire à signer ce nouveau contrat et tout document se rapportant à cette affaire.

Vote : unanimité

18/2020

DESIGNATION DES REPRESENTANTS AU SEIN DE MMD 54

Vu l'article L 5511-1 du Code Général des Collectivités Territoriales qui dispose que :

« Le Département, des Communes et des établissements publics intercommunaux peuvent créer entre eux un établissement public dénommé Agence Technique Départementale.

Cette agence est chargée d'apporter aux collectivités territoriales et aux établissements publics intercommunaux du département qui le demandent, une assistance d'ordre technique, juridique ou financier »

Vu la délibération du Conseil Départemental de Meurthe-et-Moselle en date du 24 juin 2013

approuvant la création d'un établissement public administratif

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 23 mai 2018 décidant son adhésion à MMD 54 et approuvant les statuts

Considérant l'article 5 des dits statuts,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré décide :

- De désigner M. BIC Jean-Jacques comme son représentant titulaire à MMD 54 et M. PACHOUD Christophe comme son représentant suppléant,
- D'autoriser le Maire à signer les marchés de prestation formalisant les accompagnements de MMD 54.

Vote : unanimité

19/2020

SOUSCRIPTION AU CONTRAT APPLICATION MOBILE CITYWALL

L'application Citywall permet d'informer les habitants en temps réel des évènements de la commune.

Monsieur le maire présente au Conseil les fonctionnalités de l'application.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- Accepte le contrat pour la souscription à l'application Citywall d'un montant de 600 € HT / an soit 720 € TTC / an
- Autorise le Maire à signer le contrat

Vote : unanimité

20/2020

SUBVENTION A L'ASSOCIATION ANIMATION VILLAGE MILLERY-AUTREVILLE

Suite à la réception d'un courrier de demande de subvention par l'association Animation Village Millery-Autreville pour l'achat d'un four d'essais d'émaillage de céramiques d'un montant de 1600 €.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- Décide de verser une subvention de 200 € à l'association Animation Village pour l'achat d'un four d'essai.

Vote : 9 pour et 1 abstention

21/2020

**RENOUVELLEMENT DE LA COMMISSION COMMUNALE DES IMPOTS
DIRECTS 2020**

Le Conseil Municipal, vu l'article 1650 du Code Général des Impôts, après en avoir délibéré propose :

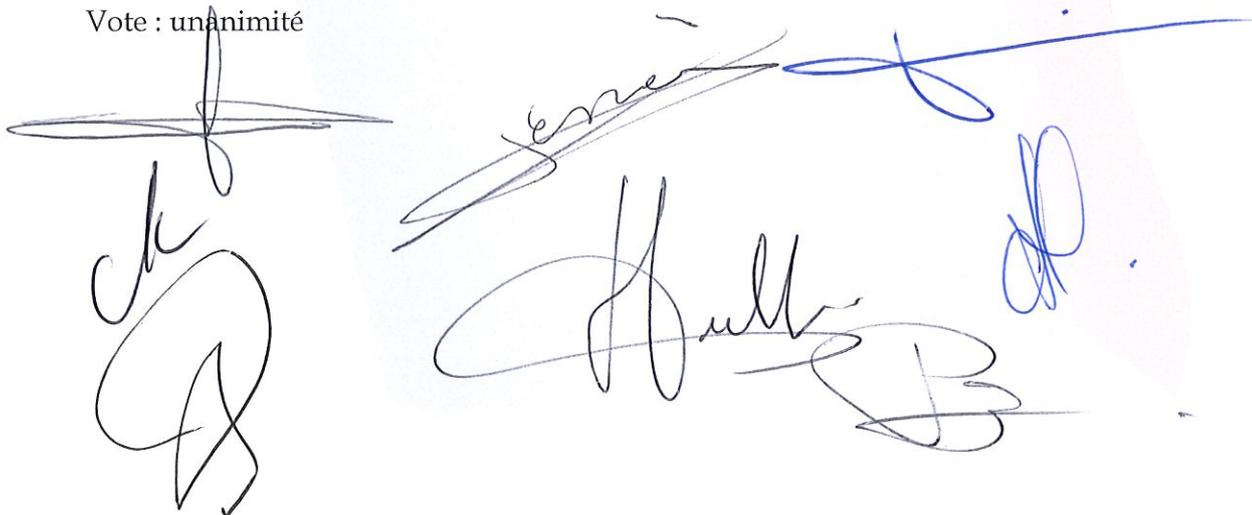
12 noms de commissaires titulaires

CHABRIDON Michel - CORNIL Francis - BAUER Michel - MATHIOT René - CHARTIER Sébastien - GERVASON Robert - VOGIN Chantal - MINEL Christian - CHABRIDON Jean-Claude - BEUVELOT Françoise - VIOLE Bertrand - FERREIRA Julien

12 noms de commissaires suppléants

DELEYS Eric - ARNOUX Stéphanie - LANDRI Agnès - ROBERT Jean-François - ROGASIK Jean-Pierre - ENGLERT Philippe - PETITGENET Théophile - L'HUILLIER Grâce - RIGHI Chantal - BECK Philippe - LARQUEMIN Jean - SAUDER Marie-Paule

Vote : unanimité

The image shows several handwritten signatures in black and blue ink. On the left, there are two black signatures, one above the other. In the center and right, there are several blue signatures, some of which are quite large and stylized. The signatures appear to be from the members of the municipal council mentioned in the text above.